



Les candidats qui remplissent les critères de réussite reçoivent le **certificat fédéral de capacité (CFC)** ainsi qu'un **relevé de notes**. Ils sont autorisés à porter le titre légalement protégé.



1. TITRE LÉGALEMENT PROTÉGÉ.

Réparateur d' automobiles
Réparatrice d' automobiles

2. DESCRIPTION.

Le réparateur ou la réparatrice d'automobiles sont chargés des réparations et des travaux périodiques courants de service et d'entretien des véhicules à moteur légers, plus particulièrement du moteur, de l'éclairage, des freins et du système d'échappement. Ils changent les pneus, contrôlent le système de refroidissement et s'occupent des soins au véhicule. La surveillance du magasin des pièces détachées et le contrôle du matériel font partie de leurs attributions.

Diese Übersetzung besitzt keinen Rechtsstatus.

3. COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET SOCIALES.

Leurs tâches principales sont les suivantes:

Entretien :

vider l'huile du moteur;

remplacer le liquide des freins;

contrôler et régler le moteur, les freins, la direction, les gaz d'échappement, les phares;

vérifier le fonctionnement de l'allumage, du démarreur, du système de refroidissement, de l'alimentation du carburant, du système électrique;

effectuer les services périodiques prévus dans le programme d'entretien du véhicule;

préparer le véhicule pour l'expertise, la vente, la présentation, etc.

Réparations:

remplacer les pièces défectueuses: batteries, bougies, joints, câbles, essuie-glace, ampoules, plaquettes de freins, pot d'échappement...;

déposer et reposer moteur, boîte à vitesse, essieux, arbre de transmission;

procéder au montage et à l'équilibrage des pneus;

Vente:

vendre des pièces de rechange.

servir le carburant, les lubrifiants;

remplir les bulletins de commande et de livraison du matériel, contrôler les stocks, participer aux inventaires.

4. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES.

Le réparateur ou la réparatrice d'automobiles peuvent se spécialiser dans l'entretien d'une ou plusieurs marques de véhicules légers ou, dans les grands garages, dans un type de réparation.

Mis à part les garages, ils peuvent travailler dans des ateliers d'entretien des véhicules légers d'entreprises de transport ou de logistique, de déménagement, ou auprès des services de transports publics. Leur carrière professionnelle peut être améliorée s'ils optent pour un apprentissage complémentaire.

Une fois titulaires du CFC, ils peuvent envisager encore:

brevet fédéral d'électromécanicienne automobile (3 ans de pratique);

brevet fédéral de conseiller de vente automobile (après 2 ans de vente automobile);

diplôme fédéral de mécanicien d'automobiles diplômé (2 années de pratique après l'obtention de l'EP d'électromécanicien automobile).

5. BASE LEGALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<p>Autorité responsable du certificat national de capacité de Liechtenstein Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Postgebäude Postfach 22 FL- 9494 Schaan</p>	<p>Status: Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Inspection responsable selon la loi de la formation professionnelle.</p>
<p>Niveau International du certificat fédéral de capacité.</p> <p>ISCED3B (CFC sans maturité professionnelle) ISCED3A (CFC avec maturité professionnelle)</p>	<p>Notation de L'examen du CFC. 6 représente la meilleure note, 1 la moins bonne. Les notes égales ou supérieures à 4 traduisent des résultats suffisants, celles qui sont inférieures à 4 des résultats insuffisants. A l'exception des demi-notes, les notes intermédiaires ne sont pas admis.</p>
<p>Formation professionnelle supérieure : CFC ISCED3B permet l'entrée dans ISECD 4A, écoles de maturité pour adultes ou des cours préparant aux examens professionnels supérieures. CFC ISCED3A permet l'entrée dans ISECD 5A, hautes écoles spécialisées et les Universités+ EPF Suisses, Autriche et Liechtenstein.</p>	<p>Contracte Internationaux</p> <p>Avec la Fédération Suisse Membre de la EEE. Membre de Nations Unies.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales sur lesquelles s'appuient les activités de l'Office nationale de la formation professionnelle: • Loi nationale du 17. Juliette 1976 sur la formation professionnelle (LFPr) et ses Ordonnances. 	

6. REGLEMENT LEGALE DE LA FORMATION

<p>Base : La formation de réparateur ou réparatrice d'automobiles s'acquiert par un apprentissage, selon le règlement national de formation professionnelle de réparateur d'automobiles.</p> <p>Lieux: formation pratique (4 jours par semaine) dans un garage; cours théoriques à l'école professionnelle (1 jour par semaine).</p> <p>Electricité 140 leçons. Moteur 120 leçons. Physique 100 leçons. Châssis 100 leçons. Entraînement 80 leçons. Représentation technique 80 leçons. Matériaux et écologie 40 leçons. Français 120 leçons. Connaissances commerciales 120 leçons. Instructions civiques et connaissances économiques 80 leçons. Sports 120 leçons.</p> <p>Durée: 3 ans.</p> <p>Titre obtenu: Certificat fédéral de capacité (CFC) de réparateur ou de réparatrice d'automobiles, spécialisation véhicules légers ou lourdes. Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC.</p>
<p>Conditions d'admission: <u>Conditions d'admission:</u> Scolarité obligatoire achevée : ISCECD2A. Test d'aptitudes, organisé par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA).</p>